



**Revue Internationale de Langue,
Littérature, Culture et Civilisation**

Actes du colloque international

**Vol. 2, N°1, 30 novembre 2021
ISSN : 2709-5487**

Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation

Actes du colloque international sur le thème :

**« Justice créatrice, droits humains et responsabilité au service
de la paix »**

“Creative Justice, Human Rights and Responsibility as Passes to Peace”

**Revue annuelle multilingue
Multilingual Annual Journal**

www.nyougam.com
ISSN : 2709-5487
E-ISSN : 2709-5495
Lomé-TOGO

Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation

Directeur de publication : Professeur Ataféï PEWISSI

Directeur de rédaction : Professeur Essodina PERE-KEWEZIMA

Directeur adjoint de rédaction : Monsieur Mafobatchie NANTOB (MC).

Comité scientifique

Professeur Komla Messan NUBUKPO, Université de Lomé,

Professeur Léonard KOUSSOUHON, Université Abomey-Calavi,

Professeur Issa TAKASSI, Université de Lomé,

Professeur Yaovi AKAKPO, Université de Lomé,

Professeur Koffi ANYIDOHO, University of Legon,

Professeur Augustin AINAMON, Université d'Abomey-Calavi,

Professeur Eshoham ASSIMA-KPATCHA, Université de Lomé,

Professeur Abou NAPON, Université de Ouagadougou,

Professeur Martin Dossou GBENOUGA, Université de Lomé,

Professeur Serge GLITHO, Université de Lomé,

Professeur Kossi AFELI, Université de Lomé,

Professeur Kazaro TASSOU, Université de Lomé,

Professeur Méterwa A. OURSO, Université de Lomé.

Comité de lecture

Professeur Ataféï PEWISSI, Université de Lomé,

Professeur Komlan Essowè ESSIZEWA, Université de Lomé,

Professeur Ameyo AWUKU, Université de Lomé,

Professeur Laure-Clémence CAPO-CHICHI, Université Abomey-Calavi,

Professeur Dotsè YIGBE, Université de Lomé,

Professeur Koutchoukalo TCHASSIM, Université de Lomé,

Professeur Minlpe Martin GANGUE, Université de Lomé,

Professeur Eshohanam BATCHANA, Université de Lomé,

Professeur Didier AMELA, Université de Lomé,

Professeur Vamara KONE, Université Alassane Ouattara de Bouaké,

Professeur Akila AHOULI, Université de Lomé,

Professeur Gbati NAPO, Université de Lomé,

Monsieur Tchaa PALI, Maître de Conférences, Université de Kara,

Monsieur Komi KPATCHA, Maître de Conférences, Université de Kara,

Monsieur Innocent KOUTCHADE, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi,

Monsieur Ayaovi Xolali MOUMOUNI-AGBOKE, Maître de Conférences Université de Lomé,

Monsieur Damlègue LARE, Maître de Conférences Université de Lomé,

Monsieur Paméssou WALLA, Maître de Conférences Université de Lomé.

Secrétariat

Dr Komi BAFANA (MA), Dr Atsou MENSAH (MA), Dr Hodabalou ANATE (MA), Dr Akponi TARNO (A), Dr Eyanawa TCHEKI.

Infographie & Montage

Dr Aminou Idjadi KOUROUPARA

Contacts : (+228) 90284891/91643242/92411793

Email : larellicca2017@gmail.com

© LaReLLiCCA, 30 novembre 2021

ISSN : 2709-5487

Tous droits réservés

Editorial

La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* (RILLiCC) est une revue à comité de lecture en phase d'indexation recommandée par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES). Elle est la revue du Laboratoire de Recherche en Langues, Littérature, Culture et Civilisation Anglophones (LaReLLiCCA) dont elle publie les résultats des recherches en lien avec la recherche et la pédagogie sur des orientations innovantes et stimulantes à la vie et vision améliorées de l'académie et de la société. La revue accepte les textes qui cadrent avec des enjeux épistémologiques et des problématiques actuels pour être au rendez-vous de la contribution à la résolution des problèmes contemporains.

RILLiCC met en éveil son lectorat par rapport aux défis académiques et sociaux qui se posent en Afrique et dans le monde en matière de science littéraire et des crises éthiques. Il est établi que les difficultés du vivre-ensemble sont fondées sur le radicalisme et l'extrémisme violents. En effet, ces crises et manifestations ne sont que des effets des causes cachées dans l'imaginaire qu'il faut (re)modeler au grand bonheur collectif. Comme il convient de le noter ici, un grand défi se pose aux chercheurs qui se doivent aujourd'hui d'être conscients que la science littéraire n'est pas rétribuée à sa juste valeur quand elle se voit habillée sous leurs yeux du mythe d'Albatros ou d'un cymbale sonore. L'idée qui se cache malheureusement derrière cette mythologie est que la littérature ne semble pas contribuer efficacement à la résolution des problèmes de société comme les sciences exactes. Dire que la recherche a une valeur est une chose, le prouver en est une autre. La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* à travers les activités du LaReLLiCCA entend faire bénéficier à son lectorat et à sa société cible, les retombées d'une recherche appliquée.

Le comité spécialisé « Lettres et Sciences Humaines » du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) recommande l'utilisation harmonisée des styles de rédaction et la présente revue s'inscrit dans cette logique directrice en adoptant le style APA.

L'orientation éditoriale de cette revue inscrit les résultats pragmatiques et novateurs des recherches sur fond social de médiation, d'inclusion et de réciprocité qui permettent de maîtriser les racines du mal et réaliser les objectifs du développement durable déclencheurs de paix partagée.

Lomé, le 20 octobre 2020.

Le directeur de publication,

Professeur Ataféï PEWISSI,

Directeur du Laboratoire de Recherche en Langues, Littérature, Culture et Civilisation Anglophones (LaReLLiCCA), Faculté des Lettres, Langues et Arts, Université de Lomé.
Tél : (+228) 90284891, e-mail : sapewissi@yahoo.com

Ligne éditoriale

Volume : La taille du manuscrit est comprise entre 4500 et 6000 mots.
Format: papier A4, Police: Times New Roman, Taille: 11,5, Interligne 1,15.

Ordre logique du texte

Un article doit être un tout cohérent. Les différents éléments de la structure doivent faire un tout cohérent avec le titre. Ainsi, tout texte soumis pour publication doit comporter:

- un titre en caractère d'imprimerie ; il doit être expressif et d'actualité, et ne doit pas excéder 24 mots ;
- un résumé en anglais-français, anglais-allemand, ou anglais-espagnol selon la langue utilisée pour rédiger l'article. Se limiter exclusivement à objectif/problématique, cadre théorique et méthodologique, et résultats. Aucun de ces résumés ne devra dépasser 150 mots ;
- des mots clés en français, en anglais, en allemand et en espagnol : entre 5 et 7 mots clés ;
- une introduction (un aperçu historique sur le sujet ou revue de la littérature en bref, une problématique, un cadre théorique et méthodologique, et une structure du travail) en 600 mots au maximum ;
- un développement dont les différents axes sont titrés. Il n'est autorisé que trois niveaux de titres. Pour le titrage, il est vivement recommandé d'utiliser les chiffres arabes ; les titres alphanumériques et alphanumériques ne sont pas acceptés ;
- une conclusion (rappel de la problématique, résumé très bref du travail réalisé, résultats obtenus, implémentation) en 400 mots au maximum ;
- liste des références : par ordre alphabétique des noms de familles des auteurs cités.

Références

Il n'est fait mention dans la liste de références que des sources effectivement utilisées (citées, paraphrasées, résumées) dans le texte de l'auteur. Pour leur présentation, la norme American Psychological Association (APA) ou références intégrées est exigée de tous les auteurs qui veulent faire publier leur texte dans la revue. Il est fait exigence aux auteurs de n'utiliser que la seule norme dans leur texte. Pour en savoir

plus, consultez ces normes sur Internet.

Présentation des notes référencées

Le comité de rédaction exige APA (Auteur, année : page). L'utilisation des notes de bas de pages n'intervient qu'à des fins d'explication complémentaire. La présentation des références en style métissé est formellement interdite.

La gestion des citations :

Longues citations : Les citations de plus de quarante (40) mots sont considérées comme longues ; elles doivent être mises en retrait dans le texte en interligne simple.

Les citations courtes : les citations d'un (1) à quarante (40) mots sont considérées comme courtes ; elles sont mises entre guillemets et intégrées au texte de l'auteur.

Résumé :

- ✓ Pour Pewissi (2017), le Womanisme transcende les cloisons du genre.
- ✓ Ourso (2013:12) trouve les voyelles qui débordent le cadre circonscrit comme des voyelles récalcitrantes.

Résumé ou paraphrase :

- ✓ Ourso (2013:12) trouve les voyelles qui débordent le cadre circonscrit comme des voyelles récalcitrantes.

Exemple de référence

Pour un livre

Collin, H. P. (1988). *Dictionary of Government and Politics*. UK: Peter Collin Publishing.

Pour un article tiré d'un ouvrage collectif

Gill, W. (1998/1990). "Writing and Language: Making the Silence Speak." In Sheila Ruth, *Issues in Feminism: An Introduction to Women's Studies*. London: Mayfield Publishing Company, Fourth Edition. Pp. 151-176.

Utilisation de Ibid., op. cit, sic entre autres

Ibidem (Ibid.) intervient à partir de la deuxième note d'une référence source citée. Ibid. est suivi du numéro de page si elle est différente de

référence mère dont elle est consécutive. Exemple : *ibid.*, ou *ibidem*, p. x.
Op. cit. signifie ‘la source pré-citée’. Il est utilisé quand, au lieu de deux références consécutives, une ou plusieurs sources sont intercalées. En ce moment, la deuxième des références consécutives exige l’usage de *op. cit.* suivi de la page si cette dernière diffère de la précédente.

Typographie

-La *Revue Internationale de Langue, Littérature, Culture et Civilisation* interdit tout soulignement et toute mise en gras des caractères ou des portions de textes.

-Les auteurs doivent respecter la typographie choisie concernant la ponctuation, les abréviations...

Tableaux, schémas et illustrations

Pour les textes contenant les tableaux, il est demandé aux auteurs de les numéroter en chiffres romains selon l’ordre de leur apparition dans le texte. Chaque tableau devra comporter un titre précis et une source propre. Par contre, les schémas et illustrations devront être numérotés en chiffres arabes et dans l’ordre d’apparition dans le texte.

La largeur des tableaux intégrés au travail doit être 10 cm maximum, format A4, orientation portrait.

Instruction et acceptation d’article

A partir du volume 2 de la présente édition, les dates de réception et d’acceptation des textes sont marquées, au niveau de chaque article. Deux (02) à trois (03) instructions sont obligatoires pour plus d’assurance de qualité.

SOMMAIRE

LITTERATURE	1
La paix dans la dynamique socioculturelle africaine : justice créatrice, droits humains et harmonie sociale	
Bilakani TONYEME	3
Justice that Heals: A Cross Reading of African Literature	
Atafeï PEWISSI & Seli Yawavi AZASU	27
Anti-Semitism and the Issue of Human Rights in Christopher Marlowe's <i>The Jew of Malta</i>	
Paméssou WALLA.....	47
Media and Peace Discourse in Philip Purser's <i>The Twentymen</i>	
Silué Ténéna MAMADOU.....	71
“I Am my Brother's Keeper”: A Quantum Physics Reading of James Baldwin's “Sonny's Blues”	
Kodzo Kuma AHONDO	87
Ecocritical Reading of Justice in Kaine Agary's <i>Yellow Yellow</i>	
Atsou MENSAH.....	107
Implementing Mechanisms for Homogeneity in Post Crisis Society: The Case of Nigeria in Chinua Achebe's <i>There Was a Country</i>	
Fougnigué Madou YEO	123
La partialité des institutions judiciaires comme entrave à la paix sociale : une lecture de la nouvelle <i>Michael Kohlhaas</i> d'Heinrich von Kleist	
Boaméman DOUTI	143
El Síndrome de la Inmoralidad en <i>El Huerto De Mi Amada</i> de Alfredo Bryce Echenique	
Weinpanga Aboudoulaye ANDOU	159
La phénoménologie de la paix : guerre, droit et éthique	
Aklesso ADJI.....	179
Politique de tolérance et d'intransigeance en république chez Maurizio Viroli	
Dègbédji Gad Abel DIDEH.....	197
Conception du pouvoir et de la bonne gouvernance dans la symbolique des quatre tresses de Soundjata Keita	
Afou DEMBÉLÉ.....	215

CIVILISATION/HISTOIRE.....	231
La paix selon le Général Gnassingbé Eyadema : évocation et contenu (1967-1990)	
Agnélé LASSEY.....	233
LINGUISTIQUE	259
Atouts linguistiques pour la promotion de la paix et des droits de l’homme	
Assolissim HALOUBIYOU.....	261
Language Teaching and Peace: A Case Study of English Teaching in a Junior High School	
Maintoukéwé BITADI.....	277
Speech Act Analysis of Political Discourses: Case Study of Presidents Kagame’s and Weah’s Inaugural Speeches	
Servais Dieu-Donné Yédia DADJO	291

LINGUISTIQUE

Atouts linguistiques pour la promotion de la paix et des droits de l'homme

Assolissim HALOUBIYOU
Université de Kara (Togo)
dhaloubiyou@gmail.com

Reçu le : 19/05/2021 Accepté le : 5/10/2021 Publié le : 30/11/2021

Résumé :

Le propos de cette étude est de montrer la contribution de la langue à la promotion de la paix et au respect des droits de l'homme. Le travail se fonde sur quelques repères théoriques définitoires de la langue pour dégager les ressources qu'elle offre à cet effet. L'étude a montré que la paix, un droit sacré des peuples, doit être recherchée et promue, tant elle conditionne le développement socio-économique et le respect des autres droits humains. Dans cette optique, il ressort que la langue fournit des ressources essentielles à la connaissance et à l'acceptation de l'autre.

Mots clés : langue, paix, droits humains, atouts linguistiques, kabɔye

Abstract:

This study aims at highlighting the contribution of language to the promotion of peace and respect for human rights. The work is based on some theoretical benchmarks in the various definitions of language to identify the resources it offers to this end. The study concludes that peace, as a sacred right of peoples, must be sought and promoted, since it conditions socio-economic development and respect for the other human rights. In this perspective, language provides essential resources for knowing and accepting the other person.

Key words: language, peace, human rights, linguistic assets, Kabɔye.

Introduction

La paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme ont toujours été une préoccupation pour l'humanité entière. Ils le sont davantage de nos jours et constituent un défi majeur face à la montée du terrorisme et de l'extrémisme violent. Les approches de solution à ce défi nécessitent une

réflexion plurielle et multisectorielle, y compris celle sur la langue. La langue est le support de la culture d'une communauté. Elle est également l'outil d'expression, de conservation et de transmission des valeurs universellement admises et en quête perpétuelle dont la paix et les droits humains. Qu'est que la paix et quelle est sa portée socio-économique ? Qu'est-ce qu'une langue et quels atouts ou ressources offre-t-elle pour la recherche et la promotion de la paix et du respect des droits humains ?

La présente étude vise à apporter des réponses à cette série de questions. L'étude part de l'hypothèse que la langue constitue l'outil par excellence pour la recherche et la promotion de la paix qui conditionne le respect des droits de l'homme. Elle se fonde sur quelques repères théoriques dans les diverses définitions de la langue, notamment la langue en tant qu'un instrument de communication orale et écrite, une ressource pour la connaissance et l'acceptation de l'autre, et un système de signes dont les signes linguistiques, pour montrer les différents rôles que joue ou peut jouer la langue dans la recherche et la promotion de la paix et des droits de l'homme.

Pour appréhender les contours des notions de *paix* et de *langue*, nous avons procédé à des recherches documentaires, y compris la recherche sur internet. En guise d'illustration des « signes linguistiques » que fournit une langue pour la recherche et la promotion de la paix et des droits humains, nous avons convoqué des exemples en kabiyè. Le kabiyè est une langue gur du gurunsi oriental, parlée essentiellement dans le septentrion du Togo, précisément dans la région de la Kara. Lesdits exemples sont issus des données collectées auprès des locuteurs natifs de cette langue. La collecte des données a été effectuée par enquête directe, sur la base d'un questionnaire comportant les termes recherchés en français. Les équivalents kabiyè de ces termes ont été enregistrés et transcrits phonétiquement. La langue kabiyè connaît deux tons (un ton haut et un ton bas), mais dans le présent travail, seul le ton haut est marqué pour raison d'économie. Les termes convoqués ont reçu une exploration morphosémantique pour montrer leur formation et leur relation à la paix et aux droits de l'homme.

Le travail est structuré en quatre points, à savoir, (1) la notion de paix, (2) la notion de langue, (3) les atouts intrinsèques et rôles de la langue dans la promotion de la paix et (4) quelques exemples de termes relatifs à la paix et à la sécurité, à la justice et aux droits de l'homme en kabyle.

1. De la paix

La notion de paix mérite d'être abordée pour en appréhender la signification et les implications. Le terme « paix » revêt généralement trois acceptions. Elle peut être entendue comme une « bonne entente entre des personnes », l'« absence de conflits entre des pays » ou le « calme, la tranquillité » (Robert, 2009 : 1783-1784). En d'autres termes, la paix peut signifier (1) le fait que des personnes vivent ensemble dans l'entente et la concorde, sans conflits ni querelles, (2) le fait pour des pays (voisins ou non) d'entretenir de bonnes relations bilatérales ou multilatérales, de vivre en bons termes ou dans l'entente mutuelle, sans tensions ni conflits ouverts –tels que des guerres, des attaques, etc.– , mais aussi le fait d'être à l'abri de toute action des groupes terroristes et d'extrémisme violent ; (3) la quiétude, l'absence de regrets et/ou de remords, de troubles intérieurs de toute nature. Les acceptions (1) et (2) relèvent de la paix sociale, la paix avec les autres. La dernière acception (3) renvoie à une paix intérieure, la paix en soi ou avec soi, celle liée aux actes et aux consciences personnelles. En effet, la nature des actes que nous posons, par rapport à l'éthique et à la morale, peut amener notre conscience personnelle (si nous en avons une) à nous condamner et donc à nous priver de notre paix intérieure.

Que ce soit à l'intérieur des Etats ou à l'échelle internationale, au niveau communautaire, familial ou individuel, la paix a toujours été et constitue davantage de nos jours une préoccupation et un défi majeur. Cela transparaît souvent dans les discours des responsables civils, politiques, militaires et religieux. Que valent cette importance et cette préoccupation particulières à la paix ?

1.1. De la portée socio-économique de la paix

La paix et la sécurité, un binôme inséparable, constituent des droits fondamentaux voire « sacrés » de l'homme comme le soulignent la charte

de l'Organisation des Nations Unies (ONU), organisme chargé de leur maintien, et les diverses déclarations relatives à la paix. La Déclaration sur les droits des peuples à la paix, approuvée par l'Assemblée générale (des Nations Unies) dans sa résolution 39/11 du 12 novembre 1984, par exemple, « Proclame solennellement que les peuples de la Terre ont un droit sacré à la paix; (...) ». La paix est essentielle à la vie et à la survie de l'humanité. Elle conditionne le développement socio-économique et politique. Elle constitue également le cadre de réalisation des autres droits et libertés contenus dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme tels que le droit à la vie, à la dignité, à l'éducation, à la liberté, etc. Comme le stipule si bien la Déclaration sur le droit des peuples à la paix,

(...) l'absence de guerre est, au niveau international, une condition primordiale du bien-être, de la prospérité matérielle et du progrès des Etats, ainsi que de la réalisation complète des droits et des libertés fondamentales de l'homme proclamés par l'Organisation des Nations Unies (Déclaration sur les droits des peuples à la paix, 1984, 4eme paragraphe).

L'Organisation des Nations Unies a pour principale mission « de maintenir la paix et la sécurité internationales ». L'absence de paix et, par ricochet, de sécurité manifeste à travers des guerres, des conflits armés, des attaques terroristes et des violences de toute sorte et à tous les niveaux rime avec la violation systématique des droits de l'homme, même les plus élémentaires, en général et ceux des femmes et des enfants en particulier, ainsi que le rapportent quotidiennement les média nationaux et internationaux.

En effet, les foyers de conflits armés et les zones d'attaques terroristes voient des milliers et des milliers de personnes, les femmes et les enfants en particulier, assister impuissamment à des scènes horribles de violation de leurs droits. Les femmes sont tuées, violentées, violées ou rendues veuves par l'extermination traumatisante de leurs conjoints ; les enfants sont également tués, enrôlés de force dans des guerres ou faits orphelins à travers l'assassinat de leurs parents. Les survivants à toutes ces atrocités sont ainsi des traumatisés, des handicapés à vie ou encore des orphelins

dont l'avenir est compromis (Cf. Déclaration au nom des 62 États membres représentant les cinq groupes régionaux des Nations unies ainsi que l'Union Européenne, 17 juillet 2020).

La négation de la paix est également induite par les conflits inter et intra communautaires ou ethniques, entre et au sein des ménages et interpersonnels. C'est le cas, par exemple, des conflits liés aux mouvances politiques, aux élections, à la revendication du droit de propriété terrien, à la transhumance animale, etc. en Afrique. Tous ces événements malheureux engendrent des conséquences déplorables telles que des pertes en vies humaines et des dégâts matériels. Il va sans dire que l'absence de paix, quelles que soient son origine et son envergure, désintègre le tissu social et nuit gravement aux activités socio-économiques, gage de tout développement. Ainsi que cela transparait de la citation ci-dessus, le bien-être, la prospérité, le progrès, la réalisation des droits et libertés essentielles de l'homme ne sont possibles que dans un contexte où règne la paix.

1.2. De la nécessité de la recherche, du maintien et de la promotion de la paix

Eu égard au caractère sacrée de la paix et à son importance capitale pour le développement socio-économique et le respect des droits et libertés fondamentales de l'homme présentés plus haut, sa recherche, son maintien et sa promotion constituent un impératif. C'est un impératif d'autant plus que « l'instauration d'une paix durable sur la Terre est une condition primordiale de la préservation de la civilisation humaine et de la survie de l'humanité » (Déclaration sur les droits des peuples à la paix, 5^{ème} paragraphe). En d'autres termes, l'humanité doit sa vie, son épanouissement, son bien-être, son développement et sa survie même à la paix et à la sécurité. D'où « le devoir sacré » et « l'obligation » pour chaque Etat « d'assurer aux peuples une vie pacifique » (ibid., 6^{ème} paragraphe ; les points 2 et 4 ; Charte des Nations Unies). C'est à cette mission d'importance cruciale que s'attèlent les organisations planétaires, continentales régionales ou interétatiques, telles que l'ONU, l'UA (Union Africaine), la CEDEAO (Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest) ou le G5 Sahel, à travers leurs diverses missions de paix dans les

zones de conflits, ainsi que chaque Etat dans le maintien de la paix et de la sécurité à l'intérieur de leurs frontières. C'est également ce que visent les autorités locales, ainsi que les chefs traditionnels, de famille ou religieux à travers la résolution et la prévention des conflits dans leurs sphères d'autorité.

2. De la langue

Quelques repères théoriques définitoires de la langue s'avèrent nécessaires pour mieux appréhender son rôle dans la recherche et la promotion de la paix et des droits de l'homme. Qu'est-ce qu'une *langue* alors ? Une langue est « un instrument de communication, un système de signes vocaux spécifiques aux membres d'une même communauté » (Dubois et al., 2012 : 266 ; Moeschler, Auchlin, 2008 : 32). D'après Ferdinand de Saussure, la langue est un « produit » ou un « contrat social » qu'aucun individu ne peut créer ni modifier à son gré (Dubois et al., 2012 : 266). Elle se distingue du *langage*, cette faculté propre et innée à l'être humain de communiquer au moyen d'un système de signes vocaux (la langue), et de la *parole* qui est la mise en œuvre ou « l'actualisation de la langue par le locuteur » et qui émane d'un « acte de volonté et d'intelligence ». Toujours d'après Saussure, auteur de cette distinction tripartite (langue, langage et parole), le langage humain se compose de la langue et de la parole (Feuillet, 1988 : 17 ; Dubois et al., 2012 : 267 ; Moeschler, Auchlin, 2008: 29).

La langue offre deux moyens de communication distincts : la langue orale et la langue écrite (Martinet, 1980 : 158-159 ; Dubois et al., 2012 : 267). Dans le présent travail, les termes *langage oral* et *langage écrit* sont employés en tant que formes de communication à travers le langage humain. Si la langue sert essentiellement à communiquer (Martinet, 1980 : 9 ; Dubois et al., 2012 : 205), d'après R. Jakobson, le langage remplit en communication des fonctions dont les principales incluent, la fonction conative et la fonction référentielle (Dubois et al., 2012 : 106 et 205).

La fonction conative vise à amener l'interlocuteur à un changement de comportement ou de mentalité, à poser ou s'abstenir de poser un acte, etc.

La fonction référentielle (ou de désignation) est celle qui permet de décrire le monde, l'expérience humaine. La langue, en tant que support culturel d'un peuple, permet, en situation de bilinguisme ou de plurilinguisme, de connaître et d'accepter l'autre, c'est-à-dire le locuteur d'une autre langue (Garino, 2016 : 11). En quoi alors la langue est-elle ou peut-elle être essentiellement un instrument de recherche et de promotion de la paix ?

3. Atouts intrinsèques et rôles de la langue dans la promotion de la paix et des droits humains

Il est question ici de déterminer les différents rôles que joue ou peut jouer la langue dans la recherche et la promotion de paix, sur la base de quelques repères théoriques présentés dans ses diverses approches de définition dans la section (2) ci-dessus. Il s'agit notamment de la langue comme un instrument de communication orale et écrite, comme un facteur favorisant la connaissance et l'acceptation d'autrui, et comme un système de signes dont les « signes linguistique ». Dans cet exercice, les fonctions référentielle et conative du langage sont également mises à contribution.

3.1. La langue orale, un outil de négociation et de sensibilisation à la paix et aux droits de l'homme

Lorsque la paix fait défaut ou est mise à mal, par des situations conflictuelles (querelles, mécontentes, guerres) dans un endroit, la voie d'or pour la sortie de crise est la négociation à travers le dialogue, avec ou sans médiation, selon le type et l'envergure (familiale, communautaire ou intercommunautaire, sous-régionale ou régionale, nationale ou internationale) du conflit. Lors de telles assises (conseils de familles, tables rondes, conférences nationales, missions de règlement de conflits), le médium de communication reste le langage (ou la langue) oral(e). C'est la mise en œuvre de la fonction conative du langage, la finalité de ces assises étant d'amener les partis en conflit ou les belligérants à la réconciliation à travers l'entente, la tolérance et le pardon mutuels. L'oralité et la fonction conative du langage sont également essentielles

pour la sensibilisation à la paix, au droits de l'homme et au vivre ensemble.

3.2. La langue écrite, support de la littérature sur la paix

Nous entendons par littérature sur la paix les conventions, déclarations et accords de paix ainsi que tout autre texte ou documents relatifs à la paix. Les règlements de conflits se soldent nécessairement par des engagement mutuels, des conventions et accords de paix. Ceux-ci, ainsi que les déclarations sur la paix et les droits de l'homme, sont souvent matérialisés par l'écrit -même s'il existe également des supports sonores- en vue de leurs conservation, application, suivi et évaluation. C'est le langage (ou la langue) écrit(e) qui sert alors d'interface. Certains de ces textes, de portée nationale ou internationale, ont besoin d'être traduits dans plusieurs langues en vue de leur vulgarisation. Par exemple, la Déclaration sur le droit des peuples à la paix est traduite dans « plus 500 langues différentes » d'après le site. D'où la nécessité de la description des langues du monde.

3.3. La langue comme support culturel : une ressource pour la connaissance et l'acceptation de l'autre

Une langue reflète la culture de la communauté à laquelle elle appartient. Par conséquent, la diversité linguistique rime avec la diversité culturelle (Benveniste, 1966 : 12 ; Le Courrier, 2000 : 17). Elle doit être perçue comme une source d'enrichissement comme le souligne Garino (2016 : 11) dans le passage suivant:

Comme Giulio Dolci aimait à le faire remarquer dans nos fréquentes conversations, une langue est la synthèse de l'histoire, de la mémoire et de la culture d'un peuple et l'apprentissage de cet idiome vous rapproche de votre interlocuteur, vous rend capable de participer à son monde et à sa façon de penser ; il vous enrichit.

Vu sous cet angle, le bilinguisme ou le multilinguisme constitue un facteur de rapprochement des peuples, un facteur favorable au vivre ensemble et donc à la paix, comme l'atteste cet autre passage du même auteur :

(...) l'apprentissage d'autres langues donnerait aux citoyens des meilleurs outils pour connaître, dialoguer, comprendre les autres : capables de repérer dans la coopération l'outil pour grandir ensemble et en paix (Garino, 2016 : 10).

3.4. La langue, pourvoyeuse de termes pacificateurs

Rappelons qu'une langue est un système de signes vocaux humains spécifique à une communauté. En d'autres termes, la langue est une « structure », un agencement d'entités minimales (les sons) jusqu'aux entités supérieures les plus complexes que constituent les phrases (Benveniste, 1966 : 21). Les entités (ou unités) intermédiaires entre les deux extrêmes incluent les unités lexicales/mots que F. de Saussure nomme « signes linguistiques ».

D'après Saussure, un signe linguistique unit un concept/sens (le signifié) à une image acoustique/forme (le signifiant) (Dubois et al., 2012 : 431). Aussi des unités linguistiques permettent-elles, à travers la fonction référentielle, de désigner par exemple les concepts relatifs à la paix et à la sécurité, à la justice et aux droits de l'homme, etc. A titre illustratif, nous présentons, dans la section suivante, quelques exemples en kabɣe.

4. Signes linguistiques pour la promotion de la paix et des droits de l'homme en kabɣe

La recherche et la promotion de la paix, que ce soit à travers le règlement de conflits ou la sensibilisation à la paix et au respect des droits de l'homme, passent nécessairement par la communication, le dialogue. Cela ne peut être effectif que par l'usage de signes linguistiques appropriés, c'est-à-dire de termes spécifiques que fournit la langue à travers son stock lexical. Il est attesté en kabɣe, tout comme dans toute autre langue, des termes relatifs à la paix et à la sécurité, aux droits de l'homme et à la justice. Les exemples fournis ici le sont uniquement à titre illustratif. Lesdits termes pourront faire l'objet de recherches thématiques dans des études ultérieures. Un examen morphosémantique

desdits termes permet d'exposer leur formation et leur relation à la paix et aux droits de l'homme.

4.1. Termes kabiyè relatifs à la paix et à la sécurité

- (1) a) *laḡheziye* “la paix”
/repos du cœur/

Le terme *laḡheziye* “paix” est un mot-valise. Un mot valise est un mot obtenu par la combinaison de deux mots dont le premier a perdu une ou plusieurs syllabes finales et le second, une ou plusieurs syllabes initiales (Dubois et al., 2012 : 314 ; Yule, 2006 : 55). Il s'agit respectivement dans les deux cas de l'aphérèse et de l'apocope. En effet, le mot *laḡheziye* résulte de l'apocope du nom *láḡgíye* “cœur” et de l'aphérèse de l'adjectif *kiheziyé* “libre/heureux/paisible” dans le syntagme qualificatif *láḡgíye kiheziyé* “cœur paisible/libre/heureux/”.

- b) *ḡiyḡiy jáyɔ* “la sécurité”
/calme/rester/

Le terme *ḡiyḡiy jáyɔ* “sécurité” est un mot composé à deux termes et de structure morphologique *adverbe-verbe* (Adv-V). L'adverbe *ḡiyḡiy* signifie “calme/tranquille” et le verbe *jáyɔ*, “s'asseoir/le fait de s'asseoir”. Le composé renvoie donc à l'état d'accalmie, de tranquillité, bref, à l'état de sécurité qui va de pair avec la paix.

- c) *ḡamá núnaw* “l'entente (mutuelle)”
/Pro. Récip./écouter/
d) *ḡamá sɔlɔ* “l'amour mutuel”
/Pro. Récip./aimer/
e) *ḡamá kpéú* “le pardon mutuel”
/Pro. Récip./pardonner/

Les exemples de termes en (c), (d) et (e) sont des mots composés, à l'instar du terme précédent, à la différence que leur premier terme (*ḡamá*) est un pronom réciproque ou marquant la réciprocité. Par conséquent, ce pronom (*ḡamá*) indique, dans ce type de termes, la nécessité de la réciprocité de l'action du verbe, constituant le second

terme du composé, entre les citoyens pour qu'il y ait la paix entre eux. Il s'agit ici de l'entente, de l'amour et du pardon mutuels.

f) *céyuu* "se réconcilier/la réconciliation"
/réconcilier/

Le terme *céyuu* "se réconcilier/la réconciliation" est un mot morphologiquement simple (c'est-à-dire à base monolexématique), en l'occurrence un verbe constitué de la base verbale *céy-* et de l'indice infinitival *-uu*. Noton qu'en kabiyɛ l'infinitif du verbe peut fonctionner également comme un nom (Lébikaza, 1999: 04-305). La cohabitation n'est jamais sans heurts. Du coup, la réconciliation à la suite du pardon mutuel des offenses est un ingrédient indispensable dans la culture de la paix.

g) *siúsiú wétu* "la droiture/la justesse/l'honnêteté"
/droit/état)

Ce terme, composé de l'idéophone *siúsiú* "droit/honnête/juste" et du nom *wétu* "état", renvoie aux valeurs sociales que sont la droiture, l'honnêteté et la justesse ou la justice et que doivent observer les citoyens pour un vivre-ensemble paisible.

4.2. Termes kabiyɛ relatifs aux droits de l'homme

- (2) a) *eyó wáɖɛ (wálá)* "droit(s) de l'homme"
/personne/droit(s)/
- b) *eyó wáɖɛ (wálá) ñám* "respect des droit(s) de l'homme"
/personne-droit(s)/respecter/
- c) *eyó-wáɖɛ (wálá) yóó-gandeyuu* "protection des droits de l'homme"
/personne-droit(s)/protection/
- d) *wezuú-jáyɔ wáɖɛ* "le droit à la vie"
/vie-rester/droit/
- a) *lanhezɪyɛ wáɖɛ* "le droit à la paix"
/paix/droit/
- e) *dɪyɖɪy-jáyɔ wáɖɛ* "le droit à la sécurité"
/sécurité/droit/

- f) *τόνoυ-δάά-αλαφία wάδε* “le droit à la santé”
 /peau-dans-santé/droit/

Ces exemples de termes relatifs aux droits de l’homme sont des composés à deux termes, en relation de détermination, le premier terme déterminant le second. Dans les exemples (a) et (d) à (f), le premier terme détermine le type de droit (*wάδε*), notamment, *εγó wάδε (wάλά)* “droit(s) de l’homme”, *wezuú-jáyυ wάδε* “le droit à la vie”, *lanheztye wάδε* “le droit à la paix”, *djyqiy-jáyυ wάδε* “le droit à la sécurité” et *τόνoυ-δάά-αλαφία wάδε* “le droit à la santé”. Au niveau des exemples (b) et (c), le déterminant/terme déterminateur indique le type de respect et de protection : il s’agit respectivement du respect des droits de l’homme (b) et de la protection desdits droits (c). Le respect et la protection des droits de l’homme sont à la fois des ferments et des retombées de la paix.

4.3. Termes *kabye* relatifs à la justice (traditionnelle)

La justice, qu’elle soit moderne ou traditionnelle, participe des mécanismes de règlement et de prévention de conflits et contribue fondamentalement à la paix en disant et en faisant respecter le droit. Les exemples de termes ci-dessous relèvent de la justice traditionnelle en *kabye*.

- (3) a) *wiyau (awiya)* “chef(s)”
 /chef(s)/
 b) *wiyau de* “chez le chef”
 /chef/chez/
 c) *fulisi (fulisináa)* “notable(s)”
 /notable(s)/
 d) *tóm* “parole/palabra/problème/conflit”
 /parole/
 e) *tóm jaó* “offenser/offense”
 /parole/chercher/
 f) *tóm yaó* “convoquer/convocation”
 /parole/appeler/
 g) *tóm huó* “juger/jugement”

	/parole/murir/	
h)	τόμ βῶζού	“questionner/questionnement”
	/parole/demander/	
i)	τόμ γού	“condamner/culpabiliser”
	/parole/tuer/	
j)	τόμ δέζου	“acquitter/innocenter”
	/parole/approuver/	
k)	παύτω	“loi(s)”
	/lois/	
l)	παύτω λίζού	“création de lois”
	/lois/faire sortir/	
m)	παύτω ñám	“respect de la loi”
	/lois/respecter/	
n)	παύτω γῶ δῶμ	“respect de la loi”
	/lois/sur/marcher/	
o)	nuṅbangou hóm	“punir/punition”
	/oreille/tirer/	
p)	kumíye belóu	“amender/amendement”
	/dette/couper/	
q)	sáláka dῶu	“emprisonner/emprisonnement”
	/prison/mettre/	
r)	kpééyu	“faire grâce/gracier”
	/gracier/	
s)	kpaáyū ne kpééyu	“pardonner/pardon”
	/prendre/et/gracier/	

La majorité de ces termes sont des composés à deux termes et de structure *nom-verbe*. Certains sont des termes simples qui sont soit des noms tels que *wiyaw* (*awiya*) “chef(s) traditionnel(s)” (a), *fulisi* (*fulisináa*) “notable(s)” (c), *tóm* “parole/palabra/problème/conflit” (d), *paýtw* “loi(s)” (k), soit des verbes : *kpééyu* “gracier” (r). On y trouve également un terme, le terme *kpaáyū ne kpééyu* “pardonner/pardon”, issu de la coordination de deux verbe(s) : les verbes *kpaáyū* “prendre” et *kpééyu* “faire grâce/gracier” coordonnés par *ne* “et”. Dans une société humaine, le vivre-ensemble, la paix et la sérénité requièrent le pardon mutuel des

offenses comme mentionné plus haut. Ces termes servent à la résolution des conflits et à la reddition de la justice dans la communauté kabiyè en vue de préserver, cultiver et promouvoir la paix sociale, gage du respect des droits de l'homme et socle de tout développement.

Conclusion

La présente étude s'est évertuée à montrer la contribution de la langue à la promotion de la paix et au respect des droits de l'homme, en abordant dans un premier temps les notions de paix et de langue pour en cerner les contours. De cette étude, il ressort que la paix, entendue comme une bonne entente entre des personnes, une absence de conflits entre les pays ou une tranquillité intérieure personnelle, est « un droit sacré » des peuples. Elle est le socle du développement socio-économique et du respect des autres droits humains. A ce titre, sa recherche, son maintien et sa promotion constitue un impératif, un « devoir sacré » pour chaque Etat. Dans cette démarche, la langue, en tant que support de la culture et moyen de communication, offre essentiellement des atouts (ou des ressources) liés à son oralité, son écriture, son reflet culturel et ses fonctions référentielle et conative, à travers les signes linguistiques, notamment les termes liés à la paix et aux droits de l'homme.

Les résultats auxquels nous sommes parvenus permettent de dire que le caractère oral de la langue fait d'elle un instrument de dialogue, de négociation et de sensibilisation à la paix, tandis que son écriture permet la matérialisation et la conservation de textes (conventions, accords, déclarations, ...) sur la paix. La langue étant le miroir de la culture d'un peuple, l'apprentissage de la langue de l'autre, en situation de bilinguisme ou de multilinguisme, permet de mieux le connaître, de mieux le comprendre et de l'accepter pour un vivre-ensemble pacifique. En fin, la langue en tant que système de signes fournit des signes linguistiques (ou des termes) pour désigner des concepts relatifs à la paix, aux droits de l'homme et à la justice qui constitue un mécanisme fondamental dans la recherche de la paix à travers la prévention et le règlement de conflits. Des exemples desdits termes en kabiyè, une langue gur du Togo, ont été abordés dans une approche morphosémantique pour décrire leur formation et montrer leur importance dans la quête de la paix

et du respect des droits de l'homme. Des études thématiques de ces termes méritent d'être envisagées.

Références

- Benveniste, E. (1966). *Problème de linguistique générale, 1*. Gallimard.
- Crystal, D. (2008). *Dictionary of Linguistics and Phonetics*. Blackwell Publishing, Sixth Edition.
- Dubois, J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi C., Marcellesi J-B., Mével J-P. (2012). *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*. 75283 Paris Cedex 06. Larousse.
- Feuillet J. (1988). *Introduction à l'analyse morphosyntaxique*. Presses Universitaires de France.
- Garino, M. (2016). « Les langues : Passeport pour la Paix ? ». In *Éducation et sociétés Plurilingues*. Pp. 9-13.
- Le Courrier (Dossier) (2000). « Guerre et paix des langues ». In *Le courrier de l'UNESCO*. Avril 2000.
- Lébikaza, K. K. (1999). *Grammaire Kabiyè : une analyse systématique (phonologie, tonologie et morphosyntaxe)*. Rüdiger Koppe Verlag.
- Martinet, A. (1980). *Eléments de linguistique générale*. Paris V^e. Armand Colin.
- Moeschler, J. et Auchlin, A. (2008). *Introduction à la linguistique contemporaine*. 75006 Paris. Armand Colin, 3^e édition.
- Robert, P. (2009). *Le nouveau Petit Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Nouvelle édition du Petit Robert de Paul Robert.
- Yule, G. (2006). *The Study of Language*. Third Edition. Cambridge: Cambridge University Press.

Sitographie

Charte des Nations Unies. <https://www.un.org/fr/charter-united-nations/>
Consulté le 04/02/21.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
(<https://www.ohchr.org/documents/publications/abcannexesfr.pdf>)
Consulté le 02-02-2021.

Déclaration sur les droits des peuples à la paix. Approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 39/11 du 12 novembre 1984. <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/RightOfPeoplesToPeace.aspx> Consulté le 29-01-2021.

Déclaration au nom de 62 États membres représentant les cinq groupes régionaux des Nations unies ainsi que l'Union Européenne,

Visioconférence ouverte du Conseil de sécurité sur les violences sexuelles liées aux conflits, Le 17 juillet 2020.
https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/un-onu/statements-declarations/2020-07-17-conflict-conflits.aspx?lang=fra Consulté le 29-01-2021.